

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 60 (1922)
Heft: 22

Artikel: Armoiries communales : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-217243>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE
PARAISSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité

LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

On peut s'abonner au *Conteur Vaudois* jusqu'au 31 décembre 1922 pour

3 fr. 50

en s'adressant à l'administration
9, Pré-du-Marché, à Lausanne.



QUVETTA ET LO MENISTRE

QO vo dere lo fin mot, Quvetta étai ion de cliiau coo que l'ant étâ fé po fère eindéva lè z'auto; on minna-mor que n'avâi rein que lo porta-pipa de bon, dâi croûte ruse à n'ein teni boutiqua et à resta mé de veingt an sein avâi fauta d'ein ratselâ; on vaudâi pllein de cabosse que lâi avâi rein manquâ qu'on bocon de vergogne po itre on hommo de sorta. Avoué cein on mourgâre dè la métsance et adî à aneci lè z'auto. Sa fenna, que l'avâi rido de pacheince, desâi :

— Eh ! serpeint de Quvetta ! se lo diâblilio vailâi pi lè quatre fé dau tsin, lâi a grand teimps que l'arâi rapertsi !

le mourgâve tant qu'âo menistre, mîmameint que s'étâi met à recordâ la Bibllia et à lière ti lè lâvro de pridzo po pouâi l'eimbêtâ à tsavon. Adan, aprî lo pridzo, ie desâi âo menistre — que l'étâi 'na tant brâva dzein qu'on lâi arâi bailli à gardâ tote lè damuzalle dau paî — desâi dan âo menistre, monsu Esaie :

— Vo z'âi fé on bin biau pridzo, mâ l'è dza liè l'autr'hi dein on lâvro que sè dit : Les prédicateurs sous Louis XIV.

Et cein fasâi delâo âo menistre.

On coup, onna demeindze de coumenion, lo motî étâi pllein, lo menistre étâi dza aguelhî su sa dzèire. Quvetta étâi dein lo premi banc. Monsu Esaie l'avâi prâi son texte, quemet diant, dein la Bibllia iô sè dit : Dieu résiste aux orgueilleux, mais il fait grâce aux humbles.

L'avâi coumeinci dinse :

— Dieu seul est grand, mes frères !

Adan, ne vaitcè-te pas que cliia freguelhie de Quvetta fâ à son vesin, prau fé po que lo menistre l'ouïe :

— Ça c'est de Massillon ! (Cli certain Massillon étâi on vilhio menistre que l'étâi on tot fin po prèdzi.)

Monsu Esaie l'étâi venu rodzo quemet onna ter-lupa, mâ repregnâ son discou :

— Mais moi, je me sens confondu et par la grandeur du sujet, et, s'il m'est permis de l'avouer, par l'inutilité du travail.

— Ça c'est de Bossuet ! que fâ Quvetta. (Cli Bossuet l'avâi z'u étâ dau synode.)

Lo menistre étâi venu asse bliian qu'on motchau de damuzalle. Tot parâi continuâve :

— Car il faudra se repentir et qu'on dise de chacun de vous : « Il frappe à la porte de la vérité par les prières et par les larmes. »

— Ça c'est de Mascaron, que fâ Quvetta. (Mascaron l'étâi assebin on menistre de dévant quarante-cin, que fasâi plliorâ tote lè dzein et lè vilhie fenne, tant fasâi biau l'ouïre.)

Monsu Esaie l'étâi vegnâ asse vè que dau porrâ et coumeincive à quequelhî :

— Mais... il faut se repentir sincèrement, de crainte de devenir un hypocrite réel, tournant dans sa personne les choses les plus saintes en ridicule. — Ça c'est de Bourdaloue ! (que l'étâi assebin on coo que prèdzive rido bin) qu'atteve Quvetta.

Sti coup, lo menistre ne put pe rein mé lâi teni. Sè vire vè Quvetta et lâi dit :

— Monsieur Quvetta, vous êtes un impertinent. Et cliia tsaravoûta de Quvetta l'a répondu :

— Ça c'est de vous, monsieur le ministre !

Marc à Louis, du Conteur.

ENTRE NOUS, VOISINE

E printemps est mort, voisine, vive l'été !
Car nous voici déjà presque en été. Les roses de juin parfument le jardin, le crépuscule tardif à la clarté de l'aube et c'est hier que nos filles ont passé le seuil de l'église sous leur voile blanc de communiantes !

Je me demande, voisine, si nous comprenons bien l'importance de l'acte qu'elles remplissent ainsi ; si nous savons, surtout, le leur faire comprendre ?

Hier encore, elles avaient le front penché sur leurs livres d'étude ; nous étions à leurs côtés prêtes à les défendre contre les influences étrangères et les dangers du « monde ». ... les voici, aujourd'hui, libres de danser, de flirter, de faire, en somme, ce que bon leur semble ! Je sais qu'il est un moment où il devient nécessaire d'accorder sa liberté à la jeune fille... sans cela elle risquerait de la prendre toute seule !... Mais je n'aime pas que cette émancipation suive de si près l'espèce de retraite qu'est l'instruction religieuse. Et je n'aime pas davantage la mode des cadeaux de réception. Les parents peuvent toujours offrir le bijou de famille, qui marquera cette date d'un beau souvenir, mais pourquoi faire d'un événement purement religieux une petite foire aux vanités ! Je sais une fillette qui vient de recevoir, pour sa réception, exactement quatre-vingt-douze cadeaux, plus sa première lingerie garnie de valenciennes et une « robe modèle » de chez le grand faiseur ! Avouez, ma voisine, que cela n'a pas le sens commun et que c'est nous, les mères sans jugement, ou trop faibles, qui bien souvent, sommes responsables de cette légèreté moderne que nous déplorons les toutes premières.

Courage, voisine, restez la « maman » de votre petite « Première Communion » ; soyez la « compagne », mais demeurez aussi l'autorité et chacune, vous verrez, s'en trouvera bien ! L'Effeuilleuse.

Comme à Waterloo. — Le valet de chambre annonçait :

— M. Charles Cambronne désire vous parler.

— Est-ce le fils du général ?

— Non, c'est son arrière-petit-fils.

— Hélas ! que va-t-il me dire ?

ARMOIRIES COMMUNALES.



Peney-le-Jorat a fait frapper pour ses soldats une médaille en commémoration de la garde des frontières. Sur cette médaille on voit un écusson bleu chargé de trois sapins d'argent émergeant chacun d'un mont d'argent. Ces armes ont été adoptées comme armoiries communales après y avoir ajouté aux deux angles supérieurs un tavan d'or.

Les sapins rappellent le Jorat et ses magnifiques forêts. Les *tavans* sont une allusion au sobriquet des gens de Peney.

Ne chante-t-on pas, dans la *Dîme* de Morax, à la Ronde du Jorat :

Les *talènes* sont à Vulliens,

Mais à Peney, les gros *tavans*.

Les bons Vaudois abonnés du *Conteur* savent que *talène* est le nom vaudois du frelon et *tavan* celui du taon ; si nous le rappelons ici, c'est pour les étrangers qui nous font l'honneur de nous lire.



Gimel. — On nous communique les lignes suivantes concernant les armoiries de cette commune :

« Les armoiries de Gimel portent : de gueules à deux enfants jumeaux d'argent. Ces armoiries figurent déjà sur un sceau qui semble dater du commencement du dix-huitième siècle et qui porte la légende : *(Sceau) de la Commune de Gimel*. Au centre, dans un écu, figure le type des gémeaux. Ce signe du Zodiaque a sans doute pour but de rappeler l'origine du nom de Gimel. Sur ce sceau, les gémeaux ne sont pas indiqués. Il a été publié par M. le pasteur Ruchet, dans les *Archives héraldiques suisses* de 1914 (page 30) d'après un document de 1750, communiqué par M. Marc Henrioud.

Voici les plus anciennes formes du nom de Gimel : entre 983 et 993. Gemella ; en 1051, Gimellis ; en 1139, Gemes ; en 1172, Gimelz, en 1265 et 1344, Gimez ; en 1285, Gemels ; en 1299, Gimello ; en 1494, Gymelz. Ce nom vient de gemellus, qui en latin signifie jumeau, double, soit : *villae gemellae* : fermes jumelles ou voisines.

La commune de Gimel a adopté un fond rouge (gueules), elle a ainsi les couleurs de Romainmôlier dont elle dépendait au moyen âge. »

LE FAISEUR D'EMBARRAS

JE suis surpris que Molière n'ait pas fait une comédie tout entière sur le *faiseur d'embarras*, car c'est un des caractères qui se présentent le plus souvent dans le monde, et à Genève surtout. caractère né, selon moi, d'une ambition *populacière*, d'un amour-propre affamé et d'un désir insatiable de fixer les regards de la foule.

Le *faiseur d'embarras* brille et s'agite particulièrement dans toutes les circonstances qui mettent en mouvement un grand nombre de personnes. Ces occasions favorables à son penchant sont pour lui comme un piédestal sur lequel il se pose pour être vu ; il aime que les yeux con-